

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2016

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 1^{er} décembre 2016

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 22 novembre 2016
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-110

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. COUTURIER

OBJET

INDEMNITE DE CONSEIL
AU COMPTABLE

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE (par proc. à M. TOLLET jusqu'à approbation du PV inclus), Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc à Mme CARRET jusqu'au N° 2016-101 inclus), Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à M. THEVENOT), Mme DU GARDIN (par proc. à M. MANINI), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme MAINAND), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2016-101 inclus), Mme NICAISE (après vote secrétaire de séance), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE (par proc. à Mme ROUCHON), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL

Etait absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : N. MERAND-DELERUE

L'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 prévoit la possibilité d'attribuer une indemnité de conseil aux comptables non centralisateurs du Trésor, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux, pour leurs prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Cette indemnité est calculée par application d'un tarif, fixé par l'arrêté ministériel susvisé, à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement (à l'exception des opérations d'ordre afférentes aux trois dernières années.

Suite au départ de Mme GENAY, comptable du poste de Rillieux-la-Pape, il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien de cette attribution à sa remplaçante, pour la durée restante du mandat .

Compte-tenu du partenariat entre le Trésor Public et les services de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de verser à Madame Agnès FILLIEUX-POMMEROL, Trésorier principal de Rillieux-la-Pape, **une indemnité au taux maximum de 100 % à compter du 1^{er} septembre 2016.**

A titre indicatif, elle s'élève pour l'année 2016 à 5 507 € brut.

Il est rappelé que le versement pour 2016 se fera au prorata du temps de présence des deux trésorières sur l'année, soit 3 671 € pour Mme GENAY et 1 836 € pour Mme FILLIEUX-POMMEROL,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 41 voix pour et 2 contre,

- ADOPTE

le principe du versement de l'indemnité de conseil **au taux maximum de 100 %** à Madame Agnès FILLIEUX-POMMEROL, Trésorier principal de Rillieux-la-Pape, à compter du 1^{er} septembre 2016,

- DIT

que la dépense résultant de cette décision sera imputée au compte nature 6225 fonction 020G.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 1^{er} décembre 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET